



CARTE PÉTITION
à signer massivement

page 8

>> SPÉCIAL
ASH SECOND DEGRÉ
(SEGPA - ULIS...)

SNUipp



SNUipp - FSU

n° 110 - Mai 2014

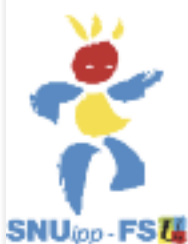
infos

ÉDITO

FAIRE ENTENDRE
NOTRE VOIX !

MARDI 10 JUIN

JOURNÉE D'ACTION
POUR LES EGPA



“ Le ministère a ouvert des discussions sur l'avenir des SEGPA qui doivent aboutir à l'écriture d'une nouvelle circulaire définissant leur fonctionnement pour la rentrée 2015. Les attentes sont fortes sur le devenir de ces structures spécifiques, reconnues comme nécessaires pour prendre en charge les élèves en grande difficulté scolaire. L'intégration des élèves au sein du collège ne pourra progresser qu'en s'appuyant sur des SEGPA et sur l'expertise d'enseignants formés et reconnus. Et de ce côté là, beaucoup reste à faire ! D'autant que la prochaine rentrée en SEGPA et EREA se fera dans de mauvaises conditions pour nombre de départements : fermetures de divisions et de structures, augmentation des classes à doubles niveaux, fermetures de 6^{ème} et volonté de certains DASEN de remettre en cause des orientations, directions de SEGPA vacantes voire regroupées, absence de départs en formation F ou en DDEAS. De même, la fermeture arbitraire, dans certaines académies, de postes de PE éducateurs dans les EREA, est vécue comme une remise en cause du métier sans considération pour les missions des éducateurs. Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère afin de faire remonter l'ensemble des préoccupations. S'il a fait reconnaître la spécificité de la structure pour éviter qu'elle ne devienne un simple dispositif d'inclusion, il continuera d'agir pour que la SEGPA soit renforcée dans ses missions. Il associera ses revendications aux nécessaires améliorations des conditions de travail des enseignants de SEGPA. Egalité de traitement avec les enseignants du 2nd degré, formation initiale et continue de qualité, place des directeurs dans les équipes de direction, revalorisation de la fonction, sont autant d'exigences qu'il continue de porter, notamment lors des initiatives qu'il organise le 10 juin partout en France. Il appelle les enseignants de SEGPA et EREA à y participer largement.

SEGPA : À l'heure du chantier

Le SNUipp et la FSU ont rappelé que la SEGPA a des missions propres, définies dans les circulaires de 2006 et de 2009, qui garantissent aux élèves la possibilité d'accéder à une formation qualifiante de niveau V et que nous veillerons à maintenir cette structure d'enseignement adapté dans l'offre de service publique d'éducation.

La SEGPA est un des maillons importants dans la lutte contre le décrochage scolaire et la sortie du système éducatif sans formation.

Le ministère propose donc un cadre de travail sur 4 ou 5 thèmes qui impliqueront des réunions de travail :

1. **Le diagnostic sur les SEGPA :** : partager le diagnostic sur les SEGPA à partir du rapport sur la grande difficulté scolaire et sur l'expertise des professionnels et des syndicats (Réunion n° 1 prévue le 7 mai)
2. **Le recrutement des élèves de SEGPA :** Quel public pour les SEGPA ? Quel recrutement ? quelles procédures ? (Réunion n°2 prévue le 27 mai)
3. **Le rôle de la classe de 6^{ème} dans le fonctionnement de la SEGPA.** (Réunion n° 3 prévue le 10 juin)
4. **Quelle structure, pour quelles orientations ?** Quelles perspectives post SEGPA ? (Réunion n°4 à reprogrammer)
5. **Les personnels : carrière, formation initiale et continue.** (Pas de date de réunion fixée)
6. **Les EREA.** (Pas de date de réunion fixée)

Le SNUipp-FSU se satisfait de ce programme de travail qui doit aboutir avant le mois de juin sur les personnels. Nous avons l'assurance malgré le texte proposé au 1^{er} groupe de travail que la SEGPA ne sera pas diluée dans un dispositif, et que ce travail permettra d'améliorer le fonctionnement des SEGPA.

Vers une réécriture des circulaires 2006 et 2009 ?

Les intentions ministérielles ne sont pas claires, nous allons échanger sur des sujets importants pour l'avenir des SEGPA, sans pour autant annoncer une réécriture des circulaires.

Dans le cadre du groupe de travail proposé par le ministère le 5 février, le texte d'introduction propose des pistes pour lancer les discussions :

« La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République constitue un levier essentiel pour faire face à ces enjeux considérables, au regard des inégalités scolaires qui n'ont cessé de croître depuis au moins deux décennies. Les évolutions qu'elle introduit entraînent la nécessité d'une réflexion sur le fonctionnement des SEGPA. »

« C'est donc dans ce cadre que le ministre souhaite donner une nouvelle dynamique à l'action des enseignants de SEGPA et

des directeurs adjoints chargés de SEGPA »

« L'évolution des SEGPA s'inscrit dans la refondation de l'école de la République. Elle occupera une place importante dans la réforme du collège »

« Toutes ces évolutions législatives nécessitent de faire évoluer l'organisation des SEGPA »

Nous nous engageons donc dans les discussions avec l'ambition d'être à l'écoute de la profession et la volonté de faire entendre tous nos revendications sur les SEGPA et les EREA.

LES ENSEIGNANTS DE SEGPA ET D'ULIS ENFIN GÉRÉS PAR DÉCRET

Le ministère a choisi d'insérer les personnels du premier degré dans la réécriture du décret de 1950, qui définissait les missions et les services des enseignants du second degré.

Cette nouveauté assure une meilleure protection juridique du statut des PE enseignants du second degré mais ne répond pas encore à nos revendications sur nos obligations de service ni sur le régime indemnitaire.

Nous poursuivons nos échanges pour obtenir les 18H + 2H de synthèse et un régime indemnitaire plus juste : versement de l'ISAE et paiement des HSE à taux plein.

Cependant les pistes du ministère conduisent à proposer que les heures de coordination et de synthèse pourraient être intégrées à l'indemnité « 147 ». Reste à discuter de son montant qui doit à minima s'aligner sur celui maximal d'HCS.

De même, le fait d'intégrer les obligations réglementaires des enseignants dans le nouveau décret concernant les enseignants exerçant dans le second degré aurait l'avantage de consolider ces ORS qui ne dépendraient plus d'une simple circulaire, et permettrait l'application des mesures de pondération pour les SEGPA en REP PLUS (1h = 1,1h). Le SNUipp-FSU a rappelé que sa revendication restait celle d'un service à 18h de présence devant élèves pour ces collègues.

LE COMPTE N'Y EST PAS

Dans le cadre du chantier métier, le précédent ministre avait proposé le paiement des heures de coordination et synthèse (HCS) versées aux enseignants de SEGPA par une indemnité de synthèse d'un montant de 900 euros pour tous. **Le compte n'y est pas, ce serait une perte de salaire nette et une remise en cause de nos missions !**

Le SNUipp-FSU demande d'améliorer le projet d'indemnité de synthèse pour les enseignants de SEGPA.

SOMMAIRE

Page 2 : Actualités

Page 3 : Echos des départements

Page 4 à 6 : Dossier : Rapport sur la grande difficulté scolaire

Page 7 : Rapport sur les EREA

Page 8 : Journée nationale pour les EGPA le 10 juin. Se syndiquer. Pétition : l'ISAE, c'est pour tous les PE !

Ce journal a été réalisé par :
Serge Bontoux, Bernard Valin.
Mise en page : Jérôme Quéré

SNUipp infos, publication nationale mensuelle
du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui,
75013 Paris
Tél 01.40.79.50.00
email : contact@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0914 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Jean-Pierre Clavère

LE SNUIPP-FSU À LA RENCONTRE des enseignants de Segpa

Le SNUipp-FSU, depuis septembre 2013, a rencontré plusieurs centaines de collègues dans les départements lors des réunions syndicales organisées par les sections : Aisne, Oise, Loire-Atlantique, Sarthe, Var... D'autres rencontres sont déjà programmées : Meurthe et Moselle, Seine St Denis, Isère ...

Ce travail de terrain, cœur du syndicalisme, permet d'échanger sur les situations vécues par les collègues, de valider et de construire les mandats du SNUipp-FSU.



Dans le Var : 30 collègues ont débattu sur la situation des SEGPA dans le département et ont acté leur participation au rassemblement organisé par le SNUipp-FSU la semaine suivante à l'occasion des négociations sur la carte scolaire. Un échange a eu lieu en début de matinée spécifiquement avec les directeurs présents sur la question de l'avenir de leur statut et de leurs missions dans le collège et dans la SEGPA.



Dans l'Oise : Manifestation et info syndicale 70 collègues contre les fermetures de classes.



EREA DE MURET :

Mobilisation pour la défense d'un service public de qualité

La lutte a permis de stopper le remplacement des PE éduc par des AED.

Les élèves sont accueillis dans un internat. Les services de nuit sont assurés par des PE qui doivent être titulaires du CAPASH option F pour être titularisés. L'administration départementale a pourtant décidé récemment de profiler le recrutement sur ces postes ! Le SNUipp FSU s'oppose au profilage, y compris dans ce cas.

Cette année, deux collègues sont en congés longue maladie. Cette situation et les actuelles difficultés de remplacement ont amené la direction à faire voter en Conseil d'Administration le recrutement d'AED avec possibilité de remplacement des collègues en cas d'absences !

L'équipe s'est immédiatement mobilisée et s'est mise en grève reconductible. Il est inacceptable d'envisager de remplacer des PE spécialisé-e-s par des précaires. Ce serait au mépris des personnels et des usagers de l'EREA.

La lutte a payé.

Reçu en audience le vendredi 31 janvier, les collègues ont obtenu qu'il n'y ait pas recours aux AED pour les remplacer. Dans l'après midi, ils apprenaient qu'une collègue remplaçante arrivait sur l'EREA.

L'équipe reste vigilante et prête à se remettre en grève s'il le faut. Les remplacements devaient être assurés jusqu'au 17 mars. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour veiller à ce qu'ils se poursuivent si nécessaire.

RAPPORT SUR LA GRANDE DIFFICULTÉ SCOLAIRE : *ce qu'il faut en retenir.*

Un rapport sur la grande difficulté scolaire est sorti cette année. Très attendu par la profession, il donne un certain nombre d'éclairages sur le traitement de la grande difficulté scolaire en France et fait des préconisations qui pourraient déboucher sur une évolution de l'offre d'enseignement adapté dans le second degré.

Difficulté scolaire : un concept à redéfinir

Les auteurs évoquent longuement les nombreuses appellations utilisées pour évoquer la grande difficulté scolaire : grave et durable, persistante, troubles ... dont aucune ne semble complètement satisfaisante. Ils se positionnent en faveur d'une nouvelle appellation « élèves en situation de grande difficulté scolaire » avec pour objectifs de sortir du caractère irréversible de la difficulté scolaire. Les auteurs insistent sur le fait qu'il n'y a pas de prédestination automatique d'une certaine catégorie d'élèves, même s'il est établi que c'est très majoritairement dans les CSP les plus fragiles qu'ils sont le plus présents.

Situations de Handicap, situations de grande difficulté, vers une même catégorisation ?

Les auteurs proposent de passer de la notion de grande difficulté scolaire, retenue essentiellement en France, à celle des organismes internationaux : élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans cette catégorie, se retrouvent en particulier les élèves déclarés en situation de handicap parce que porteurs de « *troubles des apprentissages* ». On peut regretter que le rapport ne se penche pas davantage sur des évolutions en cours : dérive de la grande difficulté vers le handicap, passage de relais entre le champ pédagogique ou psychopédagogique à l'intérieur de l'école à celui de l'externalisation-médicalisation, primauté du champ du handicap sur l'adaptation par l'institution et notamment les IEN-ASH. Les questions de champ de compétences, de financement et de coût qui se trouvent posées entre l'Education nationale, le secteur médico-social et secteur libéral (secteurs financés par la protection sociale) ne sont pas abordées dans le rapport.

Un rapport favorable aux SEGPA

Le rapport reconnaît que l'adoption de la circulaire de 2006 dans les SEGPA permet à cette structure de montrer toute son efficacité sur les thèmes suivants :

- Prise en charge globale de l'élève et parcours individualisé
- Education au choix d'orientation
- Traitement de la grande difficulté scolaire
- Qualité de la stabilité du groupe classe de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- Découverte des métiers et des champs professionnels.
- Cohérence des enseignements

Notre structure est dite cohérente et performante dans la mobilisation d'élèves.

Un exemple est donné d'une SEGPA représentative qui voit 85% de ses élèves obtenir le CFG, 60% de ces élèves réussir le CAP en 3 ans, et 20% poursuivre en BAC PRO. A l'heure où le ministère fait de la lutte contre le décrochage une de ses priorités, la SEGPA montre dans cette analyse de cohorte qu'elle est efficace avec un public accueilli très en difficulté à son arrivée au collège.



Les préconisations

Pour la SEGPA nous retiendrons que les 7 axes de travail proposés par le rapport préconisent une structure plus inclusive ce qui est en parfaite contradiction avec celle-ci, surtout que ces axes sont pour l'essentiel déjà inscrits dans les circulaires 2006 et 2009

La préconisation 13 induit un changement de statut important pour les directeurs de SEGPA en proposant de les intégrer dans les personnels de direction du 2nd degré. On sait qu'à terme cela nécessiterait un concours spécifique. Dans le même temps ces collègues revendiquent légitimement des fonctions et des avantages relevant de ce cadre d'emploi.

Informations complémentaires :

<http://www.snuipp.fr/SEGPA-le-chantier-est-ouvert>

SEGPA :

une structure efficace pour le traitement de la grande difficulté scolaire

La contradiction majeure du rapport :

Ce rapport valide l'action des SEGPA d'un côté et dans le même temps, demande un assouplissement de cette structure. Ce qui en fait sa force et sa qualité est ici attaqué.

La place de la 6^{ème}

Interrogée dans le cadre de la mise en place du nouveau cycle CM1-CM2-6^{ème}, la 6^{ème} SEGPA est parfois brutalement supprimée dans certains départements. Ainsi, dans le Nord, les Pyrénées et l'Essonne. Une inclusion améliorée de ces élèves ne peut passer par la suppression des moyens qui permettent de la réaliser. Cela ne peut se faire sans interroger la réalité des taux d'encadrement actuels du collège.

Cette évolution ne peut avoir pour seule préoccupation la récupération de moyens comme seule ambition. Un directeur pour deux SEGPA, coordinateur pédagogique à la place de directions titulaires de DDEAS, échanges de services, réduction du champ d'intervention des CDOEA... Ces expérimentations ne peuvent pas devenir la règle en l'état. Nous sommes toujours dans l'attente d'une audience avec le ministère pour tenter de tempérer la volonté des DASSEN de faire de l'enseignement adapté une variable d'ajustement.

La question du redoublement :

« Ce redoublement inutile et coûteux pour l'élève et le système éducatif pourrait facilement être évité » ce sont les mots du rapport qui peuvent mettre en danger les procédures actuelles du recrutement de nos élèves. Sans cet allongement du cycle, nous serons en difficulté dès la classe de 4^{ème} et dès l'arrivée des premiers stages dans leur cursus.

La fin du redoublement ne doit pas conduire à la réduction de l'offre professionnelle de la SEGPA. Nous devons obtenir par circulaires les

garanties de la possibilité d'obtenir des dérogations pour les stages et l'enseignement pré professionnel.

Préconisation 13 : la fin des DACS ?

On voit bien avec cette préconisation que la carotte du statut des personnels de direction aura comme conséquence immédiate la perte d'un adjoint dans les collèges où les DACS deviendront personnels de direction. Nous observons déjà dans certains départements des DASSEN qui proposent de réduire la direction d'un établissement à un simple adjoint, avec un principal pour deux collèges. Ailleurs, c'est un directeur pour deux SEGPA, quand dans certains départements on tente de supprimer les directions de SEGPA. Le risque est donc de ne plus garantir un directeur par SEGPA et de proposer un principal et un adjoint qui seraient chargés de toute la prise en charge de la difficulté scolaire y compris celle de la SEGPA.

Comment ne pas tomber dans le piège pour les DACS en manque de considération et de reconnaissance professionnelle ?

Reconnaître dans un premier temps qu'une SEGPA ne se dirige pas comme un collège et obtenir une reconnaissance de la formation et du diplôme professionnel. Il est indispensable de lui redonner toute sa place dans les directions d'établissements spécialisés, dans la direction d'EREA et de proposer des passerelles motivantes dans le cadre de la mobilité professionnelle.

Enfin, fiers de leur formation et de leur culture professionnelles, les DACS revendiquent un repositionnement dans l'équipe de direction du collège. Il nous reste encore du chemin à parcourir dans les chantiers ministériels pour obtenir un repositionnement des DACS au sein des EPLE.



Quelques chiffres de la grande difficulté scolaire :

Une progression de la grande difficulté scolaire qui s'appuie sur les chiffres PISA, ces derniers n'étant jamais mis en corrélation avec la baisse effective des moyens de l'enseignement adapté de ces dernières années : fermeture des RASED, fermeture de divisions et de SEGPA ;

- Réduction des prises en charges spécialisées dans le premier degré :

On passe de 10% d'élèves pris en charge en 2008 par une aide spécialisée à 5 à 6% en 2013.

- Difficulté à la sortie du CM2 : Part des élèves ne maîtrisant les compétences de base :

En Français : 11,6% en 2012 (-0,4% par rapport à 2008)

En mathématiques : 9,1% en 2012 (-0,1% par rapport à 2008)

- Sorties précoces du système scolaire sans diplôme : 11,6%

(7^{ème} position devant le Royaume Uni 13,5%, l'Italie 17,6% et l'Espagne 24,9%)

- Provenance sociale : 72,5% des élèves accueillis dans les SEGPA proviennent des catégories sociales défavorisées.

C'est une question essentielle pour le service public d'éducation nationale ; Comment avoir une politique volontaire pour lutter contre les discriminations sociales ? Les SEGPA sont une des réponses à apporter, comme étant des moyens spécifiques en direction d'une population fragile socialement et économiquement. Elles trouvent en partie leur raison d'exister en tentant de remédier à cette question sociale.

IL FAUT VOIR GRAND POUR LES ENFANTS



UN SNUIPP-FSU VIGILANT :

Agir pour conforter les SEGPA dans leurs missions et obtenir des avancées significatives

1. Le cadrage National :

La SEGPA est une structure à quatre classes minimum dont les contours et les missions sont l'œuvre d'un cadrage national. L'équité de traitement sur tout le territoire est nécessaire et obligatoire, elle impose un réel maillage du territoire, afin de ne plus empêcher une partie de la population d'intégrer la SEGPA uniquement pour des raisons pratiques (ou par défaut de places dans d'autres structures : ITEP, EREA, IME, ULIS...).

Ce cadrage est indispensable à la cohérence des enseignements sur tout le territoire. Les missions de la Circulaire 2009-060 du 24-04-2009 : accès à une formation qualifiante, construction du projet individuel de formation et d'orientation, prise en charge globale de l'élève, acquisition du CFG, éducation à l'orientation... doivent pouvoir être pleinement mises en œuvre.

2. Des moyens propres :

La SEGPA a des missions définies nationalement qui impliquent des moyens propres et fléchés dans les collèges.

3. Le maintien de l'exigence d'une expertise et d'un contrôle du recrutement des élèves

Cette structure a une mission et ne peut faire l'objet d'approximation dans le recrutement de ses élèves. Les règles dépendent elles aussi d'un cadrage national.

4. Quatre années pour réussir :

La SEGPA se construit sur les 4 années du collège, elle répond ainsi à l'exigence de la grande difficulté scolaire, qui impose un rythme différent d'apprentissage et nécessite une autre approche de la classe. L'année de 6^{ème} est déterminante dans la prise en compte de la difficulté scolaire et la construction du projet de l'élève ; il faut préférer chaque fois que possible une intégration en SEGPA dès l'entrée au collège afin que les pratiques

pédagogiques adaptées et les conditions d'enseignement favorisent la construction du projet de l'élève et son entrée dans les apprentissages.

5. Une orientation de qualité en lycée professionnel :

Les élèves doivent bénéficier d'une orientation de qualité en lycée professionnel, adaptée à leur besoin, avec des effectifs réduits en CAP, dans les cours et en ateliers. L'offre devra être suffisamment variée et réservée pour les élèves en grande difficulté dans tous les CAP, qui pour l'heure refusent de plus en plus ces élèves pourtant mieux préparés au lycée professionnel que ceux de 3^{ème} ordinaire.

Reconnaître dans un premier temps qu'une SEGPA ne se dirige pas comme un collège, mais qu'elle fonctionne plus dans son organisation comme dans le premier degré : pas de supérieur hiérarchique.

Il faut ensuite obtenir une reconnaissance de notre formation et de notre diplôme professionnel : il est indispensable de lui redonner toute sa place dans les directions d'établissements spécialisés, dans la direction d'EREA et de proposer des passerelles motivantes dans le cadre de la mobilité professionnelle. Ainsi nous pourrions revendiquer la possibilité d'être dispensé de l'écrit dans le concours de personnel de direction.

Enfin, fier de notre formation et de notre culture professionnelle, nous devons revendiquer un repositionnement dans l'équipe de direction du collège, nous réinscrivant par exemple dans les instances du collège à des places statutaires ; conseil de discipline, commission permanente et désormais conseil école-collège.

Rapport sur les EREA

Le rapport sur les EREA est un élément de réflexions sur une structure absente des radars ministériels depuis des années. Le précédent rapport datait de 2002 et la dernière circulaire de 1995. Ce rapport est une photographie des EREA, de leurs rôles, de leurs fonctionnements et de leurs personnels.

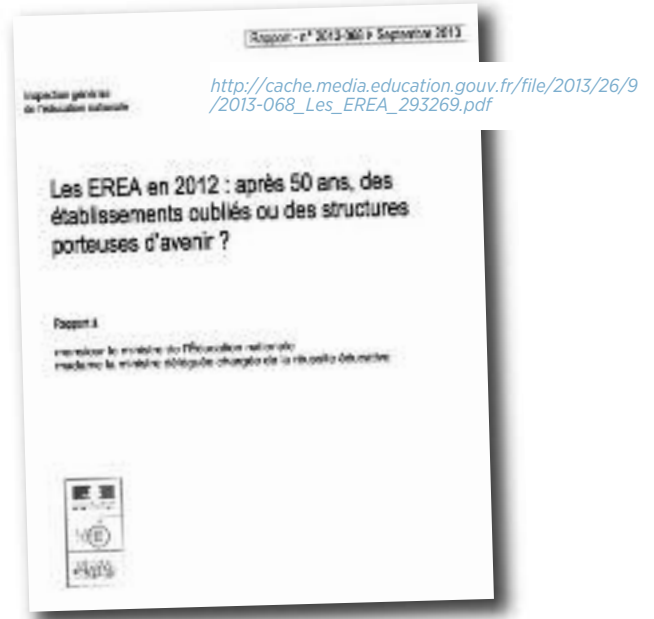
L'introduction est sans appel : ces établissements sont nécessaires à l'Education Nationale car ils remplissent de réelles missions de services publics pour des élèves issus majoritairement des classes sociales les plus défavorisées. Ils doivent être soutenus et encouragés par l'autorité académique et la région dont ils dépendent. Les personnels reconnus dans leur travail quotidien doivent continuer à œuvrer collectivement avec des projets pédagogiques pour la réussite de tous les élèves.

Les EREA « souffrent » d'une absence de réflexion académique. Dans de trop nombreux cas, les services académiques ignorent le fonctionnement de la structure voire son existence même. Ce déficit d'analyse académique est intolérable. Le cadrage académique s'impose donc. À contrario, via les IEN-ASH, les services départementaux ont une réelle connaissance des EREA. Le rapporteur juge les IEN-ASH comme des interlocuteurs « **irremplaçables** » car ils-elles inspectent les PE en place et mettent en place les formations. Le rapport pointe la présence d'une équipe de direction fonctionnelle avec un fonctionnement collégial clairement installé. L'importance de la vie scolaire est pointée. Mais, le rapporteur indique que les directeurs d'EREA doivent devenir de « **véritables chefs d'établissement avec toutes les prérogatives (et contraintes) que le statut impose.** » C'est en lien avec la circulaire ministérielle qui dit qu'à partir de 2016, les directeurs seront des personnels de direction et ne laisse plus la possibilité aux DACS de postuler. Proposition et circulaire inacceptables en l'état car les titulaires du DDEAS se voient fermer cette possibilité d'affectation.

La baisse continue de la scolarisation jusqu'en 2010 s'est arrêtée et les effectifs sont autour de 10400. La répartition filles/garçons est inégale car les premières ne sont pas scolarisées en nombre suffisant. Une autre constante est la hausse de la scolarisation d'élèves en situation de handicap, posant des « **problèmes d'inclusion pédagogique et de vie à l'internat.** »

Le rôle principal de l'EREA est de proposer aux élèves un internat éducatif. Se pose donc la question de prioriser l'inclusion en internat. Est-ce que les élèves « **externes** » ou seulement demi-pensionnaires peuvent être scolarisés en EREA ? La réponse, selon le rapporteur, se rapproche du non. L'internat est considéré par les familles comme déterminant pour l'orientation : raisons sociale, financière. Il joue un rôle de socialisation évident pour des familles appartenant aux CSP les plus défavorisées.

Le travail des personnels est reconnu mais le rapport pointe le trop grand nombre de PLP contractuel-les, celui des PE non spécialisé-es principalement à l'internat. Une des solutions serait pour les PE de créer des postes à profil, éternel serpent de mer d'une administration incapable de se poser les bonnes questions mais toujours prompte à remettre en cause le paritarisme. Quid de la baisse nationale de départs en formation option F, quid de l'absence de formations sur l'enseignement adapté pour les PES des années 2009 à 2013.



Une autre préconisation est de ne plus distinguer les postes enseignants et ceux d'éducateurs. La direction de l'EREA, avec bien sûr « **l'expertise** » des corps d'inspection, affectera les personnels en associant ou pas ces derniers, le rapport maintient sciemment le flou. Les PE éducateurs sont clairement « **menacés** » car leur rôle est remis en cause. Le rapporteur ne juge pas leur présence et leur fonction opportunes dans les EREA. Une des solutions pour répondre à ce constat est selon le rapporteur de remplacer les PE éducateurs par des AED en s'appuyant sur les dispositifs des EREA de l'académie de Grenoble. Il souhaite les réintégrer sur des fonctions d'enseignement et non plus de « **surveillance** » d'internat qui serait dévolue à des AED. De plus, pour redonner de l'importance à la vie scolaire, le rapporteur préconise le recrutement dans chaque EREA d'un-e CPE vie scolaire mais aussi CPE internat.

L'enseignement adapté a été considéré sous les ministères Darcos et Chatel comme un réservoir de moyens : il n'y a qu'à se souvenir des milliers de suppressions de postes dans les RASED. La question du remplacement des PE éducateurs par des AED, dans une politique d'austérité avec des budgets contraints va créer de fait le trouble dans les équipes pédagogiques des EREA.

En l'état, le SNUipp-FSU s'opposera à toute modification dans la structure à même de nuire au fonctionnement des établissements. Il appelle les personnels d'EREA et les sections départementales à rester vigilants et à se mobiliser pour maintenir les moyens existants.

JOURNÉE NATIONALE POUR LES EGPA le 10 juin

Dans la période de discussion avec le ministère et à l'heure d'une probable réécriture des circulaires, nous devons faire entendre la voix des EGPA et de leurs personnels. Oubliés des évolutions salariales, oubliés des avancées sta-

tutaires, les enseignants de SEGPA subissent des discriminations salariales depuis plusieurs années : paiement d'HSE à 66%, pas de paiement de l'ISO, ni de l'ISAE, opacité des règlements des heures de synthèses, voire même suppression d'heures statutaires. Toutes ces situations contribuent à déstabiliser les personnels et la structure SEGPA, il est temps de redonner de la voix ! Une journée nationale d'action permettra dans tous les départements de communiquer en direction de toute la profession, de rappeler aux DASEN leurs obligations de moyens pour les EGPA : communiqués de presse, Réunions d'informations syndicales, stages syndicaux ; tracts, grèves, rassemblements etc...

Une journée nationale pour construire un rapport de force lors des négociations, pour rouvrir les négociations sur les 18h notamment.



SE SYNDIQUER

c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun.



Au SNUipp-FSU, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain et de transformation sociale, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'Ecole l'une de ses priorités.

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqués pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement.

<http://www.snuipp.fr/Se-syndiquer-c-est-utile>

SIGNEZ... FAITES SIGNER !

la carte pétition et faites la parvenir à votre section départementale ou au SNUipp national.

NOUS CONTACTER

SNUipp-FSU
secteur éducatif,
128 Bd Blanqui,
75013 Paris
tél : 01 40 79 50 42
pour nous
contacter:
educatif@snuipp.fr

MONSIEUR LE MINISTRE, NOUS DEMANDONS QUE L'ISAE SOIT VERSÉE À TOUS LES PE !

L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) vient d'être créée au bénéfice des enseignants du 1^{er} degré. Elle a pour objet de reconnaître une première partie de notre « *activité professionnelle invisible* » (suivi, évaluation des élèves, temps de concertation et de travail en équipe, temps consacré au dialogue avec les familles...). Tous les PE et instits où qu'ils exercent assurent ces missions ! **Tous doivent avoir droit à l'ISAE !**

Or, à ce jour, les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS et de classes relais ainsi que les CPC, les enseignants référents... en sont exclus ! C'est injuste et inacceptable !

DEPARTEMENT :

NOM(S) :

ECOLE :

SIGNATURE(S) :

L'ISAE, C'EST
POUR TOUS
LES PE !

Monsieur le Ministre
de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

A remettre au
SNUipp-FSU
128, bd Blanqui
75013 Paris
ou à votre section
départementale

